

Mesdames et Messieurs les Président-e-s,

Notre secrétaire a fait une petite erreur en envoyant ce courriel préparé par mes soins avant la conférence de presse du Conseil d'Etat.

Le second paragraphe relatif aux entraînements est erroné, puisque le gouvernement genevois interdit la pratique du sport d'équipe dès ce dimanche minuit et ce jusqu'au 30 novembre.

Je vous remercie pour votre compréhension.

Avec mes meilleures salutations.

Carmelo Laganà  
Président de l'ACGBA  
[www.acgba.ch](http://www.acgba.ch)  
+41 76 423 23 97

Mesdames et Messieurs les Président-e-s,

Comme vous l'avez sans doute appris, le Conseil d'Etat genevois a ordonné ce jour l'arrêt de toutes les compétitions sportives, afin de tenter d'endiguer la seconde vague de pandémie COVID-19.

A la lumière de cette décision, le Comité cantonal de l'ACGBA suspend tous les matchs devant se dérouler sur le territoire du canton et République de Genève, dès ce lundi et ce, jusqu'au 30 novembre 2020.

Les nouvelles restrictions concernent également les réunions publiques de plus de 10 personnes ; autrement dit, les entraînements de moins de 10 personnes peuvent en théorie avoir lieu. Néanmoins, la responsabilité totale et entière de leur tenue incombe aux clubs exclusivement. Ces derniers voudront néanmoins bien informer les autorités sanitaires, ainsi que le Comité cantonal, des mesures prises si les entraînements sont maintenus.

Nous vous prions de bien vouloir prêter la bienveillance qu'il se doit en cette nouvelle période difficile.

Bien entendu, nous restons à disposition pour tout complément d'information.

Avec mes meilleures salutations.

**Carmelo Laganà**

**Président de l'ACGBA**

Association cantonale genevoise de Basketball amateur (ACGBA)

[www.acgba.ch](http://www.acgba.ch)

076 423 23 97